

Avec ce nouveau numéro d'ARS INFO, vous trouverez le premier exemplaire des "Dossiers de l'ARS". Ce premier dossier est consacré au Projet d'Agence dont s'est dotée l'ARS de Franche-Comté et plus particulièrement à l'un de ses premiers objectifs "assurer l'accès aux soins" qui s'inscrit dans le premier axe de ce projet : réduire les inégalités territoriales et sociales en santé.

Ce Projet d'Agence 2010-2011 permet bien entendu aux équipes pluridisciplinaires de l'ARS de s'engager à vos côtés sur des objectifs précis, sans attendre la publication du projet régional de santé. Au-delà, il doit vous conduire à identifier non seulement la stratégie de l'ARS mais aussi les bénéfices attendus de cette nouvelle organisation.

C'est pourquoi, nous vous rendons compte chaque année des objectifs et résultats de l'Agence. Dans l'attente de vous accueillir nombreux lors de cette manifestation qui se tiendra le 24 janvier, je vous adresse mes vœux les plus sincères en cette fin d'année.

Sylvie Mansion
Directrice Générale
ARS de Franche-Comté



- ÉVÉNEMENTS :** La région constituera notre unique territoire de santé !
- REPÈRES :** Sortie du Panorama de la santé et de l'autonomie en Franche-Comté
- ZOOM :** Des commissions spécialisées en mouvement...
- INTERVIEW :** Le nouvel appel à projets des autorisations de création de services et établissements sociaux et médico-sociaux
- PROGRAMME :** Régulation régionale des appels d'urgence
- BRÈVES :**
 - Le site de l'Université d'été francophone en santé publique a fait peau neuve
 - L'annuaire des services de l'ARS de Franche-Comté est en ligne
 - Inscrivez-vous !

Avec ce numéro :
Les Dossiers d'arS info consacré au Projet d'Agence 2010-2011, zoom sur l'accès aux soins

Lettre d'information de l'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté



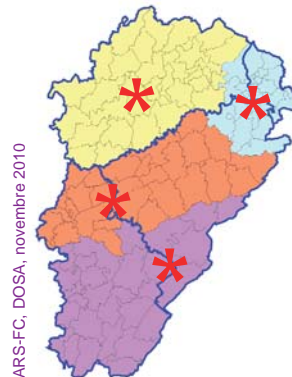
La région constituera notre unique territoire de santé !

Une consultation très longue et très nourrie de l'ensemble des acteurs francs-comtois a permis à la Directrice Générale de l'ARS de Franche-Comté de proposer que la région devienne l'espace majeur de l'offre de santé et de la démocratie sanitaire.

En effet, les territoires de santé doivent garantir une approche globale de la santé. En Franche-Comté, nous sommes déjà très largement engagés dans une dynamique régionale au regard de :

- la taille de la population et la superficie de la Franche-Comté qui représente l'une des plus petites régions de France ;
- la volonté de structurer des instances régionales (ARH, DRASS, URCAM) conduisant une politique fortement concertée et structurée ainsi qu'en témoigne l'existence :

Carte 1 :
1 unique territoire de santé
et 4 espaces d'animation
territoriale *



ARS-FC, DOSA, novembre 2010

- d'une seule structure de gestion pour le dépistage des cancers,
- d'un Institut régional fédératif du cancer,
- d'une fédération régionale des réseaux de santé, une des premières en France,
- d'une fédération régionale des maisons de santé, la première en France,
- des comités d'éducation pour la santé organisés autour d'une instance régionale d'éducation pour la santé (IREPS),
- des associations de patients fédérées au niveau régional,
- d'une régulation des urgences et de la permanence des soins inscrite dans une dynamique de régionalisation...,
- d'un groupement de coopération sanitaire EMOSIST destiné à assurer la maîtrise d'ouvrage régionale de nos systèmes d'information ;

- la politique d'autorisation et d'objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) va se déployer sur les territoires de santé. Dans cette perspective, un territoire de santé unique pour l'ensemble de la région nous offre plus de souplesse et facilitera

l'adaptation de l'offre dans une perspective d'efficience ;

- la nécessité de concilier une offre de soins spécialisés de proximité et de qualité avec une attractivité suffisante, notamment pour les professionnels de santé concernés, conduit à favoriser une organisation régionale. Sans un dispositif de cette nature, l'attractivité de la Franche-Comté sera réduite, la fuite des patients vers d'autres régions amplifiée et au total l'offre dégradée sur l'ensemble du territoire.

1 UNIQUE TERRITOIRE DE SANTÉ ET 4 ESPACES D'ANIMATION TERRITORIALE

La conférence de territoire qui verra le jour prochainement s'appuiera sur 4 espaces d'animation territoriale (* voir carte 1) qui seront tout à la fois un lieu d'expression de la démocratie sanitaire mais aussi de déploiement des outils de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) : contrats locaux de santé, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, communauté hospitalière de territoire...

Cette conférence aura également à connaître des dispositifs de proximité qui seront mis en œuvre dans les territoires de premier recours et organisés dans le volet ambulatoire du Schéma régional d'organisation des soins (SROS) de quatrième génération.

Travailler à maintenir une offre de soins de qualité au bénéfice de nos concitoyens en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de santé de la région, telle est l'ambition de l'ARS de Franche-Comté !

Pour en savoir plus :
François Baudier, Directeur de l'Animation Territoriale,
Courriel : francois.baudier@ars.sante.fr



Sortie du Panorama de la santé et de l'autonomie en Franche-Comté

Dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du Projet régional de santé (PRS), l'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté a réalisé un état des lieux sur la santé des Francs-Comtois et sur l'offre de santé dans ses quatre champs de compétence : promotion de la santé et prévention, soins ambulatoires, soins hospitaliers et offre médico-sociale.

Le Panorama de la santé et de l'autonomie en Franche-Comté est co-publié par le Département observation, statistiques et analyses de l'Agence et par l'Observatoire régional de la santé (ORS)¹. Il est constitué de trois tomes : le rapport complet, sa synthèse qui en reprend les principaux enseignements et un fascicule "indicateurs" dans lequel sont reprises toutes les données avec, lorsque cela est possible, des comparaisons entre la Franche-Comté et le niveau national.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

La Franche-Comté est une petite région en taille et en population, avec environ 1,2 million d'habitants. Elle est contrastée avec un pourcentage d'emplois dans l'industrie très supérieur à la moyenne nationale mais aussi de vastes secteurs ruraux, en particulier dans le Jura et la Haute-Saône. Sur le plan démographique, elle bénéficie d'une plus forte natalité qu'au niveau national, mais souffre d'un excédent migratoire faible. Au total, l'évolution de la population franc-comtoise est donc modeste et les projections montrent un vieillissement prévisible significativement supérieur à celui de la France métropolitaine.

LA SANTÉ DES FRANCS-COMTOIS

La mortalité, la morbidité et les principaux déterminants de santé sont pour la plupart très proches de la moyenne française. Parmi quelques spécificités régionales, on peut cependant remarquer :

- une sur-incidence du cancer du poumon (+7% par rapport à la moyenne nationale). Elle n'est sans doute pas liée uniquement au tabac puisque notre consommation est en moyenne inférieure par rapport au niveau national. En revanche, les facteurs environnementaux pourraient intervenir comme, par exemple, une exposition plus forte au radon, en particulier dans le nord de la région ;
- une surmortalité par accident de la route et de la vie courante (+20% par rapport au niveau national) mais aussi des décès significativement plus élevés concernant les suicides (+10% par rapport au niveau national) ;
- un taux de non-conformité de l'eau potable plus important qu'au plan national (7,5% versus 3,5%). Cette situation est en grande partie liée à des raisons géologiques (sous-sol karstique) mais aussi à une protection des captages encore insuffisante.

L'OFFRE DE SANTÉ AMBULATOIRE

La densité en médecins généralistes est très proche de la moyenne

nationale et les projections faites par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS), dans un travail récent, sont plutôt rassurantes. Pourtant, cette étude montre aussi des risques majeurs de désertification dans les zones rurales. La profession pour laquelle la tension est la plus forte est celle des kinésithérapeutes : la Franche-Comté est la région de France la moins dotée en termes de densité. En revanche, la dynamique de regroupement des professionnels de santé, avec une vingtaine de maisons, pôles et centres de santé, est une force pour notre région, ainsi que l'organisation de la permanence des soins avec le "3966".

LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Le taux d'équipement régional est comparable au national pour les quatre groupes de discipline : médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), soins de suite et réadaptation (SSR), Psychiatrie et unité de soins longue durée (USLD). Le secteur privé est peu développé.

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Le taux d'équipement pour les personnes âgées est inférieur au niveau national avec des situations contrastées en fonction des départements (le Doubs a le taux le plus faible).

Pour l'hébergement et l'accueil des adultes handicapés, la région est mieux dotée que le niveau national en Maison d'accueil spécialisée (MAS) mais moins bien en Foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Pour les enfants et les adolescents, on constate une situation plutôt plus favorable par rapport à celle observée à l'échelle nationale.

Cette étude sert de base aux travaux qui débutent actuellement pour l'élaboration du Projet régional de santé et ses conclusions seront affinées par thématique.

Pour en savoir plus :

Cédric Duboudin, Responsable du département observation, statistiques et analyses,
Courriel : cedric.duboudin@ars.sante.fr.
Ces trois tomes sont téléchargeables sur www.ars.franche-comte.sante.fr > Actualités > Etudes et Publications



¹ D'autres services ou institutions y ont contribué : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les Conseils généraux des quatre départements, la Direction régionale du service médical de l'Assurance maladie de Bourgogne - Franche-Comté (DRSM), le Registre des tumeurs du Doubs, l'Institut régional du vieillissement et, au sein de l'ARS, les Délégations territoriales de chaque département.



Des commissions spécialisées en mouvement...

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) a été installée en juillet. Dès le mois d'août, la Commission permanente, présidée par Bruno Herry, s'est réunie plusieurs fois pour travailler sur la nouvelle définition des territoires de santé. A partir de la rentrée, les quatre autres commissions ont tenu des réunions afin, notamment d'adopter leur règlement intérieur, d'élire leur vice-président et d'établir un programme de travail.

DES USAGERS AU CŒUR DU DISPOSITIF

La commission spécialisée "usagers", présidée par Cécile Petit-Desprez, s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par la précédente Conférence régionale. Si le respect du droit des usagers est sa priorité, il a été convenu que la première (principale) tâche à engager est l'analyse des rapports 2009 des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC). Le but est de formuler des objectifs en matière de respect des droits des usagers pouvant contribuer utilement à l'élaboration du Plan stratégique régional de

santé. Puis, la commission s'attachera à rédiger son rapport 2011.

SOIN ET OFFRE MÉDICO-SOCIALE DANS LES NOUVEAUX SCHÉMAS

Au cœur des missions de la commission sur l'organisation des soins, présidée par Jean-Michel Badet, des avis seront à donner, notamment sur les autorisations d'activité de soins et d'équipement. Dans cette perspective, l'équipe de l'ARS a donné des indications sur le futur Schéma régional d'offre de soins. Ce dernier comportera deux volets, l'un hospitalier, l'autre ambulatoire.

La commission spécialisée pour les prises en charge

et accompagnements médico-sociaux est présidée par Nathalie Bertin. Une présentation a d'abord été faite sur les principes de gouvernance. Il a été ensuite détaillé l'offre régionale pour les enfants et adultes handicapés ainsi que pour les personnes âgées. Un intérêt particulier sera porté à l'élaboration du Schéma régional médico-social.

DES TRAVAUX PARTAGÉS

Enfin, la commission prévention s'est réunie début novembre. Son président, Christophe Madika, a souhaité qu'un rappel soit fait sur les champs couverts par ce domaine, en particulier dans sa

dimension "veille et sécurité sanitaire". Par ailleurs, il a été évoqué l'état de santé des Franch-Comtois ainsi que les différents opérateurs et financements.

Des points de situation réguliers seront programmés sur les travaux des commissions lors des prochaines plénières de la CRSA.

Pour en savoir plus :
Des informations relatives à ces commissions spécialisées et des documents de travail sont en ligne sur : www.ars.franche-comte.sante.fr/Conference-regionale-de-la-san.95844.0.html

De gauche à droite : Bruno Herry, Cécile Petit-Desprez, Jean-Michel Badet, Nathalie Bertin, Christophe Madika.



Le nouvel appel à projets des autorisations de création de services et établissements sociaux et médico-sociaux



Pierre Guillaumot est Directeur délégué à l'offre de santé et médico-sociale de l'ARS de Franche-Comté. Il est en charge notamment de mettre en place la nouvelle procédure d'autorisation.

Monsieur Guillaumot, pouvez-vous nous rappeler le cadre de cet appel à projets ?

C'est la Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires qui introduit cette notion d'appel à projets à l'initiative du financeur. Désormais c'est ce dernier qui propose des créations de services ou établissements en se basant sur une évaluation préalable des besoins spécifiques au territoire concerné.

Et ce n'était pas ainsi auparavant ?

Non, avant la loi et la création des ARS, le dépôt des demandes d'autorisation se faisait à l'initiative des gestionnaires auprès de l'autorité compétente (Préfet, Président de Conseil général). Ces derniers, bien

entendu, s'attachaient à présenter des dossiers en fonction des priorités retenues dans le cadre des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale. La décision d'autorisation était délivrée après consultation du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS). Le projet pouvait recevoir un avis favorable mais ne pas être financé faute de moyens financiers nécessaires.

L'appel à projet est donc désormais lancé lorsque qu'un besoin est défini et que l'enveloppe financière est réunie. Sur quoi vous basez-vous pour définir les besoins ?

Les besoins et attentes sont collectivement identifiés et priorisés dans le cadre de l'élaboration des schémas et du Projet régional de santé (PRS). Le schéma régional d'organisation médico-sociale, qui est intégré au sein

du PRS, prend en compte les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, défini par les Conseils généraux, eux-mêmes établis en concertation avec l'ARS et l'Etat.

Avez-vous déjà rencontré les différents financeurs de ces appels à projets ?

Cette nouvelle procédure conduisant à un éclatement des lieux de consultation, il nous est paru utile d'organiser une rencontre de travail avec les autres financeurs pour réfléchir à de nouveaux cadres de coopération, à la réalisation d'outils communs de manière à rendre plus lisible la nouvelle approche par le promoteur.

Pour en savoir plus :
Véronique Tisserand, Direction déléguée à l'offre de santé et médico-sociale
Courriel : veronique.tisserand@ars.sante.fr

LE SITE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ FRANCOPHONE EN SANTÉ PUBLIQUE A FAIT PEAU NEUVE

Avec la création de l'ARS, le site de l'Université d'été de Besançon a été relooké : sous la nouvelle adresse, vous trouverez toutes les informations concernant cette manifestation et plus particulièrement l'Université d'été 2011 : les contacts, les nouveaux modules, les dossiers d'inscriptions, les bourses... ainsi que les archives des années précédentes. Deux nouvelles rubriques présentant les "Universités sœurs" de Dakar et Bruxelles ont été ouvertes.

Pour en savoir plus :

Le site est accessible sur la page d'accueil du site ARS : www.ars.franche-comte.sante.fr ou directement sur www.ars.sante.fr/Univete.96210.0.html

L'ANNUAIRE DES SERVICES DE L'ARS DE FRANCHE-COMTÉ EST EN LIGNE

Un document présentant l'organigramme et l'organisation de l'Agence est téléchargeable sur le site Internet. Il présente les directions et les services de l'ARS.

Pour en savoir plus :

Le document est accessible sur le site de l'ARS : www.ars.franche-comte.sante.fr, rubrique L'ARS de Franche-Comté > Organisation > Organigramme

INSCRIVEZ-VOUS

POUR CONTINUER À RECEVOIR ARS INFO !

Cette lettre sera prochainement envoyée sous format électronique, uniquement aux personnes qui en auront fait la demande.

Si vous souhaitez continuer à recevoir nos informations, vous devez envoyer vos nom, profession, courriel à : delphine.gnecchi@ars.sante.fr ou vous inscrire directement sur le site Internet de l'ARS (formulaire prochainement disponible).

arSinfo n°2, décembre 2010

Agence régionale de santé de Franche-Comté
La City, 3 Avenue Louise Michel, 25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05
Site : <http://www.ars.franche-comte.sante.fr>

Directrice générale de la publication : Sylvie MANSION
Comité de rédaction : François Baudier, Didier Carel, Cédric Duboudin, Delphine Gnecchi, Pierre Guillaumot, Sylvie Mansion, Jean-Marc Tourancheau.

Crédits photo : Georges Pannetton, Jean-Luc Bonvalot

Maquette : Jean-Luc Bonvalot

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources.



Cette lettre a été imprimée par l'imprimerie Simon à Ornans qui bénéficie du label Imprim'Vest, sur du papier conforme aux normes de l'écolabel PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).



Régulation régionale des appels d'urgence

Aujourd'hui, la régulation des appels 15 est bi-site (Centre hospitalier universitaire de Besançon - CHU - et Centre hospitalier de Belfort/Montbéliard - CHBM) avec bascule la nuit sur un seul site (Besançon).



LES INCONVÉNIENTS DE LA SITUATION ACTUELLE

Le système, complexe, présente des désavantages :

- La bascule de nuit Besançon / Belfort complique la gestion technique de l'interconnexion des deux Centres de réception et de régulation des appels (CRRA) et réduit la fiabilité de fonctionnement de ces deux services.
- La sectorisation "SAMU Nord Franche-Comté" traitée par le CRRA de Belfort rend encore plus complexe les problèmes de reprise d'activité par Besançon en cas de panne de cette première structure.
- Le CRRA de Belfort n'est pas en mesure de répondre à une défaillance majeure du CRRA de Besançon.
- En matière d'investissement et de maintenance, c'est le projet le plus coûteux et le plus complexe puisqu'il oblige un doublonnage de tous les systèmes.

DES ARGUMENTS QUI PLAIDENT EN FAVEUR D'UNE PLATEFORME DE RÉGULATION RÉGIONALE

Un projet de plateforme régionale de régulation des appels 15 unique permettrait :

- Une sécurisation du dispositif avec des investissements possibles pour avoir une offre régionale complète et de qualité (Poste central de crise, géolocalisation, couverture par le Réseau ANTARES...).
- Une simplification du fonctionnement pour tous les acteurs (Services départementaux d'incendies et de secours, ambulanciers, médecins et patients) qui n'auront plus qu'un seul interlocuteur.
- Une sécurisation du fonctionnement médical avec une équipe renforcée et adaptée pour faire face à tous les appels de la région.
- Un redéploiement possible des moyens vers d'autres besoins de santé, notamment les services d'accueil des urgences.

DES TRAVAUX EN COURS POUR PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Dans le cadre du comité de pilotage régional coprésidé par le Préfet de Région et la Directrice Générale de l'ARS, qui s'est tenu le 24 juin 2010, trois groupes de travail ont été chargés d'en étudier la faisabilité : l'un visant à objectiver l'architecture du nouveau dispositif (copilotage CHU-CHBM), un deuxième s'attachant à faire le point précis sur les aspects communications et téléphonie (Pilotage ARS). Ces deux groupes doivent rendre leurs travaux pour la fin de l'année 2010. Le troisième groupe est à visée plus lointaine (juin 2011), en ayant pour vocation de réintroduire la question de la régulation des appels 15 dans l'ensemble beaucoup plus vaste de la régulation dite H24, ce sujet étant par ailleurs une des actions du Projet d'Agence 2010-2011.

Pour en savoir plus :

Jean-Marc Tourancheau, Directeur Général Adjoint
Courriel : jean-marc.tourancheau@ars.sante.fr